gende d'Aïtor. Pendant son exil sur la montagne, ce père des Euskaldunois eut un fils, et la mère, craignant pour les jours de cet enfant, si elle restait seule auprès de lui, le laissa sous la garde de son mari pendant qu'elle allait elle-même chercher la nourriture nécessaire à toute la famille. Depuis lors, les Basques ont conservé cette espèce de cérémonie en souvenir de la rude existence de leurs premiers parents. On comprend que nous ne saurions admettre cette explication d'un usage si contraire à nos mœurs, et nous aimons mieux y voir un reste de cette barbarie qu'on trouve chez tant de peuples sauvages, où l'homme, le guerrier, est tout, et la femme rien. »

Mais si la *couvade* a pu exister très-anciennement chez les Basques, nous croyons qu'elle est depuis longtemps tombée dans l'oubli et que M. Chaho s'est laissé tromper par de faux récits.

COUVREAU s. m. (kou-vro). Poisson qu'on trouve dans la Loire et qu'on appelle aussi CONVREAU.

* **COUZA** (Alexandre-Jean), prince de Moldavie et de Valachie. — Renversé du pouvoir en février 1866, il vécut à l'étranger sans faire parler de lui, d'abord à Paris, puis à Vienne, fut élu député en Roumanie en 1870, mais refusa de siéger et mourut en mai 1873, à Wiesbaden, où il s'était rendu pour mettre en pension les fils qu'il avait eus de son mariage avec Hélène Rosetti.

COUZON, village de France (Rhône), cant. et à 4 kilom. de Neuville-sur-Saône, arrond. et à 9 kilom. de Lyon; 1,386 hab. Carrières de pierre à bâtir. Station du chemin de fer de Lyon à Roanne. Asile de Saint-Léonard, maison de refuge des condamnés libérés, fondée en 1864 par l'abbé Villion.

* **COVENTRY**, ville d'Angleterre (comté de Warwick); 37,670 hab. Tissage de soie; fabrique de rubans; horlogerie.

* **COVINGTON**, ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord (Etat de Kentucky); 24,505 hab. Commerce de céréales.

* **COWLEY** (Henry-Richard-Charles WELLESLEY, comte), diplomate anglais.— En juillet 1867, il fut remplacé, comme ambassadeur à Paris, par lord Lyons.

COYSEVOX (Antoine), célèbre sculpteur français, né à Lyon le 29 septembre 1640, mort le 10 octobre 1720. Son père, Pierre Coysevox, menuisier, était natif de Madrid (Espagne); sa mère, Isabeau Morel, était Lyonnaise.

On ne sait pas sous quel maître Coysevox apprit les premiers éléments de l'art. La plupart des biographes ont dit qu'il vint à Paris à l'âge de dix-sept ans, après avoir exécuté à Lyon, pour la niche extérieure d'une maison, une statue de la *Vierge tenant l'Enfant Jésus*, qui se voit aujourd'hui dans l'église Saint-Nizier.

En arrivant à Paris, Antoine Coysevox se plaça sous la direction de Louis Lerambert, qui était à la fois sculpteur, peintre, musicien, poëte. Le jeune artiste lyonnais fit des progrès rapides et aida sans doute son maître dans les travaux que celui-ci fut chargé d'exécuter pour le parc de Versailles. Les premiers ouvrages qu'il produisit sous son propre nom furent ceux dont il enrichit le palais du cardinal de Furstemberg, à Saverne. On dit qu'il avait vingt-sept ans lorsqu'il fut emmené par ce prélat; mais, suivant une remarque de M. Passeron (*Notice sur Antoine Coysevox*, par J. P., 1821, in-8°), le cardinal n'aurait entrepris la construction de son palais qu'en 1674, alors que Coysevox, âgé d'environ trente-quatre ans, était parvenu à toute la maturité du talent. Parmi les ouvrages qu'il exécuta à Saverne, on cite, dans le grand salon du palais, les figures d'*Apollon* et des *Muses* soutenant le plafond, des *Termes* et les ornements de la corniche, le tout de stuc; dans l'escalier, quatre grands trophées; dans les jardins, huit statues et vingt-quatre *Termes* de grès.

Fermelhuis, qui paraît avoir vécu dans l'intimité de Coysevox, dit qu'il passa quatre ans en Alsace, et qu'à son retour en France « il s'ouvrit une brillante carrière à la faveur de la réputation qu'il s'était acquise à Saverne. » Passeron, qui a fixé le départ de l'artiste en 1674, place naturellement son retour en 1678; mais il y a là une erreur, car nous savons positivement que Coysevox fut reçu professeur à l'Académie royale de peinture et de sculpture le 11 avril 1676. Il avait été dispensé de passer par les degrés qui précédaient cette fonction, ce qui prouve combien grande était l'estime dont il jouissait dès cette époque.

La faveur royale ne fit pas défaut à l'habile artiste. Il fut chargé d'exécuter à Versailles des travaux considérables. Il nous suffira de citer les plus importants :

1° Dans la grande cour du château, l'*Abondance venant réparer les maux causés par la Famine*, groupe de pierre qui décorait primitivement, en pendant avec un groupe de la *Paix*, par Tuby, l'entrée d'une seconde grille supprimée depuis; l'allégorie est représentée par une femme tenant deux cornes d'abondance et posant le pied sur une gerbe d'épis; devant elle, un Génie presse une grappe de raisin; par derrière, un autre Génie terrasse une femme tirant la langue, personnification de la stérilité.

2° La *Justice*, tenant l'épée et la balance, et la *Force*, vêtue d'une peau de lion, soutenant d'une main la base d'une colonne et ayant dans l'autre main un rameau de chêne, statues en pierre, placées sur la balustrade de la cour de marbre.

3° Dans le grand escalier de marbre et dans la grande galerie du palais, des trophées d'armes de bronze doré, des figures d'enfants posées sur la corniche, etc.

4° Sur la cheminée du Salon de la guerre, un bas-relief ovale de stuc, de 4 mètres de hauteur, représentant Louis XIV à cheval, couronné par deux Renommées.

5° Dans le jardin, un vase de 7 pieds de hauteur et de 5 pieds et demi de diamètre, sur lequel sont sculptées en bas-relief la *Victoire de Montecuccolli* (1664) et la *Soumission de l'Espagne à la France* (en réparation de l'insulte faite à Londres au comte d'Estrades, notre ambassadeur).

6° Dans la colonnade, aux archivoltes, sept bas-reliefs de marbre représentant des *Génies* qui tiennent les attributs de l'Amour, des Jeux et des Plaisirs, et aux claveaux, des arcs, des têtes de *Naïades* et de *Sylvains*.

7° A la fontaine de l'Arc de triomphe, un groupe exécuté en collaboration avec Tuby et représentant la *France* assise sur un char, entre l'*Espagne* assise sur un lion et l'*Empire d'Allemagne* assis sur un aigle; les roues du char écrasent un dragon à trois têtes, symbole de la désunion de la triple alliance.

8° La *Dordogne*, la *Garonne*, la *Gloire*, un *Esclave attaché à des trophées*, groupes allégoriques (les trois premiers de bronze) décorant des fontaines et des pièces d'eau.

9° *Castor et Pollux faisant un sacrifice à la Terre*, la *Vénus pudique* ou *Vénus accroupie* et la *Nymphe à la coquille*, copies d'après l'antique.

La copie de la *Vénus de Médicis* fut exécutée par Coysevox pour la résidence de Marly, où furent placés en outre les ouvrages suivants de ce maître : la *Seine* et la *Marne*, groupes allégoriques; *Neptune irrité* monté sur un cheval marin et suivi d'un triton sonnant de la conque; *Amphitrite*, accompagnée de trois enfants dont deux se disputent un poisson; le *Faune jouant de la flûte*, l'*Hamadryade*, la *Flore au repos* et les deux *Chevaux ailés* qui portent l'un Mercure, l'autre la Renommée. Ces cinq derniers groupes ont été transportés de Marly au jardin des Tuileries.

Les *Chevaux ailés*, sculptés par Coysevox en 1701, sont considérés par quelques connaisseurs comme des œuvres assez médiocres, surtout si on les compare aux célèbres chevaux de Coustou, par qui ils furent remplacés à Marly et qui se dressent aujourd'hui à l'entrée de l'avenue des Champs-Elysées (V. CHEVAUX DE MARLY); mais ils obtinrent un grand succès lorsqu'ils parurent.

Coysevox fit pour la grande cascade de Sceaux, en 1678, la statue de pierre d'un *Fleuve*, qui était placée dans une niche formée de rocailles; cet ouvrage a été détruit.

A Paris, il sculpta pour l'église des Invalides plusieurs morceaux importants, entre autres : une statue de *Saint Charlemagne*, de 11 pieds de hauteur, placée devant la façade, en pendant à un *Saint Louis* modelé par Girardon et sculpté par Coustou l'aîné; quatre figures de *Vertus* (la *Justice*, la *Tempérance*, la *Prudence* et la *Force*), pour le fronton; le groupe de *Saint Athanase et saint Grégoire de Nazianze*, placé sur la balustrade; un *Ange tenant un casque au bout d'une pique*, au-dessus de la chapelle de Saint-Augustin.

Un des plus grands ouvrages de Coysevox fut la statue équestre de Louis XIV, qui a malheureusement été détruite pendant la Révolution. Cette statue, commandée à l'artiste, en 1685, par les états de Bretagne, ne fut érigée à Rennes qu'en 1726, onze ans après la mort du roi. Elle avait 15 pieds de hauteur. « On ne peut la voir sans admiration, a dit Fermelhuis, parce que la vie y paraît animer le bronze d'une manière qu'on pourrait croire qu'elle va produire quelque mouvement. » Le piédestal était orné de deux bas-reliefs d'un très-grand intérêt, en ce qu'on y voyait représentés fort exactement un grand nombre de personnages de la cour, parmi lesquels l'artiste s'était lui-même placé.

Coysevox fit plusieurs autres portraits de Louis XIV, notamment : un buste de marbre qui orne encore aujourd'hui le vestibule de l'escalier de marbre à Versailles; un bas-relief de marbre blanc qui se voyait autrefois dans la cathédrale de Paris, et qui représentait le monarque à genoux et priant pour accomplir le vœu fait pour sa naissance; une statue pédestre en bronze, placée au fond de la cour de l'Hôtel de ville de Paris. Piganiol de La Force nous apprend que cette dernière statue fut exécutée en 1689. Louis XIV, habillé en triomphateur romain et coiffé d'une énorme perruque, s'appuie d'une main sur un faisceau d'armes, et de l'autre main donne des ordres. Le piédestal est orné de deux bas-reliefs : la *Religion triomphant de l'Hérésie qu'elle foudroie* et la *Charité secourant les pauvres pendant la famine de* 1662.

Fermelhuis dit que Coysevox fit quatre bustes de Louis XV : un pour la chambre du conseil, un autre pour le duc d'Orléans, le troisième pour la duchesse de Ventadour, le quatrième pour M. Du Puy, maître des requêtes, avocat général du grand conseil. L'un de ces bustes (à moins que ce ne soit un cinquième) appartient au musée historique de Versailles; il nous montre Louis XV enfant, vêtu à la romaine. Le même musée possède un buste en marbre du grand Dauphin et celui de la duchesse de Bourgogne (Marie-Adélaïde de Savoie, femme du Dauphin). Coysevox avait fait une statue de cette dernière princesse représentée en *Diane chasseresse accompagnée d'un chien;* c'était une œuvre remarquable, que le duc d'Antin avait commandée pour orner son château de Petit-Bourg.

Coysevox exécuta aussi un portrait en marbre de la reine Marie-Thérèse (au Louvre), une statue du grand Condé pour le château de Chantilly et une foule de bustes de personnages célèbres ou inconnus, parmi lesquels nous citerons ceux de Colbert et de Vauban, qui appartiennent au musée de Versailles; ceux de Ch. Le Brun, de Michel Letellier, de Mansart, du duc de Richelieu, du cardinal de Richelieu, de Bossuet, de Fénelon, de Mazarin et de Turenne, qui sont au Louvre; ceux de Letellier, archevêque de Paris, et de Robert de Cotte, architecte, à la bibliothèque Sainte-Geneviève; ceux d'Arnaud d'Andilly, de Boileau, des cardinaux de Noailles, de Polignac et de Bouillon, des ducs d'Antin et de Chaulnes, des maréchaux de Créqui et de Villars, de François Girardon, de Gérard Edelinck, de Louvois, du président de Harlay, du chancelier Boucherat, de M. de Montausier, du ministre anglais Prior, de Lenôtre (pour le tombeau de cet architecte, à l'église Saint-Roch), etc. Coysevox a fait son propre buste, qui est aujourd'hui au Louvre et dont une copie par Bosio neveu appartient au musée de Versailles.

C'est dans ces portraits qu'éclate la véritable supériorité de Coysevox. « Personne ne l'a surpassé en ce genre d'ouvrages, a dit Fermelhuis. Je ne sais même si les anciens auraient osé entreprendre les portraits des hommes de notre siècle avec des perruques qu'il est très-difficile de rendre légères; obstacle que Coysevox a surmonté par un art admirable... Qui est-ce qui a jamais poussé plus loin que lui l'exacte ressemblance dans les portraits? Sans le secours de la couleur, mais par le seul jeu de la lumière, il a su y représenter sensiblement les traits de l'âme et du corps. »

Au nombre des plus belles œuvres de Coysevox, il faut ranger les mausolées de Colbert, de Mazarin, de Charles Le Brun, du comte d'Harcourt, du maréchal de Créqui.

Le tombeau de Colbert, érigé dans une chapelle de l'église Saint-Eustache, à Paris, fut exécuté sur les dessins de Le Brun par Coysevox et Tuby. Il se compose d'un sarcophage de marbre noir, surmonté de la statue en marbre blanc de Colbert revêtu des insignes de l'ordre du Saint-Esprit, agenouillé et joignant les mains, dans l'attitude d'une fervente prière. Cette statue, dont on voit une reproduction en plâtre au musée de Versailles, est de la main de Coysevox, ainsi qu'une figure de l'*Abondance* qui accompagne le mausolée. Ce monument fut transporté, à l'époque de la Révolution, au musée de la rue des Petits-Augustins; il a été rendu à Saint-Eustache en 1801. Les connaisseurs s'accordent à reconnaître que la tête de Colbert a une belle expression, que les mains sont admirables et les draperies traitées avec une habileté singulière.

Le tombeau de Mazarin, qui décorait autrefois l'église du collége des Quatre-Nations, se voit aujourd'hui dans la salle du musée du Louvre qui a reçu le nom même de Coysevox. Le cardinal est représenté, en marbre blanc, à genoux sur un sarcophage en marbre noir; derrière lui, un *Ange* tient un paquet de faisceaux qui forme les armes du collége des Quatre-Nations. Le sarcophage s'élevait sur deux degrés de marbre blanc où étaient assises trois figures allégoriques, en bronze, de 2 mètres de hauteur, la *Prudence*, l'*Abondance* et la *Fidélité*. Dans le revêtement du mur étaient placées les armes de Mazarin, accompagnées des figures en bas-relief de la *Religion* et de la *Charité*.

Le tombeau de Charles Le Brun est dans l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris. Le buste du peintre est placé au pied d'une pyramide, entre deux cassolettes fumantes et deux Génies funèbres tenant des flambeaux renversés; un grand socle de marbre sarancolin sert de base à cet ouvrage; il est accompagné de deux figures assises, dont l'une, ayant les attributs de la *Peinture* et de la *Science*, paraît plongée dans une profonde douleur, tandis que l'autre, personnifiant la *Piété*, tient à la main un petit temple et regarde avec tranquillité le buste de Le Brun. Ces figures en marbre et de ronde bosse sont très-expressives. « Coysevox n'a peut-être rien produit de plus pathétique, de plus parfait, » a dit M. Jurie.

Coysevox a sculpté la statue agenouillée du maréchal de Créqui pour le monument élevé à cet homme de guerre, dans l'église Saint-Roch, sur le dessin de Le Brun. Il fit ensuite, pour le tombeau de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, dans l'abbaye de Royaumont, un groupe des plus pittoresques représentant le comte expirant entre les bras de la *Victoire*, ce groupe, en marbre blanc, était accompagné d'un bas-relief de bronze représentant la *Bataille de Quieras*, en Piémont. « La vivacité du dessin et des expressions dans ce bas-relief témoigna bien, dit Fermelhuis, que le feu de l'artiste n'avait point été affaibli par la violente attaque d'apoplexie dont il avait été frappé quelque temps avant de le faire. » Coysevox exécuta encore : le tombeau en marbre de M. de Vaubrun, pour le château de Seran, dans l'Anjou, avec le bas-relief d'une *Bataille* et des trophées d'armes en bronze; le tombeau en stuc doré du prince Ferdinand de Furstemberg, pour l'église Saint Germain-des-Prés, à Paris; un bas-relief en marbre (aujourd'hui au musée de Versailles) représentant la *Justice* tenant le médaillon de François d'Argouges, premier président du parlement de Bretagne, pour le tombeau de ce magistrat, dans l'église Saint-Paul, à Paris; le tombeau de Mme d'Aligre, femme du chancelier, pour l'église Sainte-Pélagie; celui de Mansart, etc.

Comme on le voit, l'œuvre de Coysevox est considérable. L'abbé de Fontenay a dit avec raison : « Coysevox a été l'un des plus hardis travailleurs de marbre qui aient existé : il joignait à la fécondité du génie l'habileté de l'exécution. Ses figures ont le caractère qui leur convient. La naïveté, la noblesse, la force et la grâce sont toujours également bien exprimées. » Laissons maintenant parler Fermelhuis, le panégyriste de Coysevox : « Coysevox possédait toutes les parties de son art, tant celles que doit fournir la beauté du génie que la dextérité dans l'exécution. Outre l'exactitude de son dessin, ses compositions rassemblent l'art de la peinture et de la sculpture. La naïveté régnait toujours dans ses expressions, répandant des grâces proportionnées aux sujets qu'il avait à traiter et ne faisant jamais passer à l'un ce qui appartenait à l'autre; en sorte que les beautés qu'il répandait dans ses ouvrages ne devenaient point des choses vagues, mais de véritables caractères; ainsi il paraissait toujours nouveau dans chaque ouvrage, parce qu'il s'assujettissait sans cesse à imiter la riche variété de la nature. »

« Coysevox n'avait pas étudié les lettres, ajoute Fermelhuis, mais il ne laissa pas, avec un bon sens naturel, de cultiver beaucoup son esprit et d'acquérir des manières de s'énoncer naïves, polies et spirituelles, exemptes de toute sorte d'affectation... Sa société était aimable et gaie; la seule ombre du vice lui faisait horreur de quelque manière qu'il pût se masquer. Il accompagnait les plaisirs qu'il voulait faire à ses amis de manières agréables, qui surpassaient encore sa générosité. »

Outre les reproductions d'après l'antique dont il a été parlé plus haut, Coysevox exécuta pour divers souverains, principalement pour le roi de Suède, des copies de bustes d'empereurs romains, de grands capitaines, de philosophes, d'orateurs; il fit preuve, en ce genre d'ouvrages, d'une habileté et d'une facilité extraordinaires.

Ces travaux considérables, qu'il poursuivit jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans avec une ardeur qui ne se démentit jamais, ne l'empêchèrent point de donner ses soins à former d'excellents élèves, parmi lesquels il suffira de nommer les deux Coustou, ses neveux, Jean Thierry et Jean Coudray.

Il dut à son seul mérite de recevoir de Louis XIV une pension de 4,000 livres. A l'Académie, il fut nommé successivement recteur, directeur et enfin chancelier perpétuel. Sa bienveillance à l'égard de ses confrères a été signalée par la plupart de ses biographes. Coysevox supporta avec résignation pendant près d'un an les plus cruelles souffrances; il finit par y succomber malgré les soins empressés de sa femme et de ses filles.

* **COZES**, bourg de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. S.-O. de Saintes; pop. aggl., 741 hab. — pop. tot., 1,828 hab. Ruines d'une église du XVIe siècle.

CRABRAN s. m. (kra-bran). Ornith. Nom par lequel on a désigné la bernache.

Crac (TESTAMENT DE M. DE), opéra bouffe en un acte, paroles de M. Jules Moineaux, musique de M. Ch. Lecocq; représenté au théâtre des Bouffes-Parisiens en octobre 1871. M. de Crac est mort et plusieurs héritiers se présentent, se querellent, se battent, se précipitent dans un puits d'où on les fait remonter dans des seaux; maître Chicorin, pensant que la cuisinière Thibaude est la véritable héritière, l'épouse; on ouvre le testament, M. de Crac ne possédait pas un sol. Autrefois, on se contentait de quelques couplets sur des airs connus pour ce genre de pièces, et cela était bien suffisant; maintenant des compositeurs de talent comme M. Lecocq se donnent la peine d'écrire une vraie partition pour ces bluettes; on a entendu, autant qu'on a pu y faire attention au milieu de ces drôleries, la légende des sires de Crac; un duo : *Nous voilà seuls;* le trio de l'épinard, le duo du puits. Cette musique est gaie et dansante. Joué par Berthelier, Montrouge, Désiré, Mlles Debreux et Peyron. Le *Testament de M. de Crac* a été joué aussi avec succès au théâtre des Galeries-Saint-Hubert, à Bruxelles, par Bonnet, Fraisant, Michel et Mlle Paola Marié.

CRACAU, nom par lequel on a quelquefois désigné la ville de Cracovie. ‖ On disait aussi CRACOB.

CRACE-CALVERT, chimiste et industriel anglais, né à Londres en 1819, mort en 1873. Tout jeune, il fut conduit en France, où il fit ses études. Après avoir étudié la chimie à Rouen sous la direction de M. Girardin, il se rendit à Paris, où il devint préparateur de M. Chevreul, d'abord aux Gobelins, puis au Muséum d'histoire naturelle, et il resta attaché à cet établissement jusqu'en 1846. Etant retourné alors en Angleterre, il fut nommé professeur de chimie à l'Institut royal de Manchester. Dans ce grand centre manufacturier, il s'attacha à étudier les applications de la chimie à l'industrie, et ses leçons, qu'il publia, lui acquirent en Angleterre une réputation méritée. Quelque temps après, il occupa une chaire de chimie à l'Ecole de médecine de la même ville. Crace-Calvert fit d'intéressantes études sur la végétation, sur le développement des microzoaires, etc.; mais ce fut surtout par ses travaux ayant pour objet la recherche de nouveaux procédés industriels, qu'il rendit de grands services. Il découvrit un moyen économique pour préparer l'acide phénique, un procédé pour préparer avec la chaux le chlorate de potasse, un autre procédé pour désulfurer le coke au moyen du chlorure de sodium; il fut le premier qui employa l'acide sulfureux libre dans le traitement des jus sucrés; il obtint un moyen nouveau pour produire les couleurs d'aniline; il perfectionna l'apprêtage du calicot, etc. Crace-Calvert mourut à la suite d'un voyage qu'il venait de faire à Vienne en qualité de membre du jury de l'Exposition. On lui doit de nombreux mémoires sur ses analyses chimiques et ses procédés industriels. « Un *Essai sur les huiles*, dit M. Figuier, des recherches sur la préparation du sulfate de baryte, sur les acides tannique et gallique, sur l'action des agents chimiques en général par rapport aux fibres textiles, sur les alliages, sur le puddlage, etc., lui assurent une place distinguée parmi les bons chimistes. »

* **CRACRA** s. m. — Bot. Nom vulgaire du fruit de l'arbousier.

CRAGALEUS, fils de Dryops. Ayant été choisi pour juge de la contestation survenue entre Apollon, Minerve et Hercule, au sujet de la possession d'Ambracie, il décida en faveur d'Hercule. Apollon, irrité, le changea en rocher.

CRAGUS, montagne de Lycie, entre Patara et Telmissus. Le Cragus avait huit sommets dont l'un, nommé Chimère, était un volcan qui ne s'éteignait jamais. V. CHIMÈRE, au tome IV du *Grand Dictionnaire*.

CRAGUS, fils de Trémilos et de la nymphe Praxidice. Il donna son nom au mont Cragus, en Lycie.

* **CRAIK** (George-Lillie), littérateur anglais. — Il est mort à Belfast en 1866.

* **CRAMAYEL** (René-Eleuthère-Fontaine, marquis DE), général français. — Il est mort en 1862.

CRAMBIS, un des deux fils de Phinée, roi de Salmydessus, en Thrace, et de Cléopâtre.

CRAMIGNON s. m. (kra-mi-gnon, *gn* mll.). Chanson populaire, en Belgique.

* **CRAN** s. m. (kran). — Bot. *Cran de Bretagne*, Nom vulgaire d'une espèce de cochléaria. — Pêche. Lot de 120 harengs.

CRANAÉ, ancienne île de la Grèce, dans le golfe de Laconie, en face de Gythium. C'est dans cette île que Pâris, d'après la tradition, reçut les premières faveurs d'Hélène.

CRANÉA, nom sous lequel Minerve était adorée en Phocide. Le temple de la déesse, qui était représentée allant au combat, était situé sur une colline, à 30 stades d'Elatée, et était desservi par un enfant n'ayant pas encore atteint l'âge de puberté, et dont le ministère ne durait pas plus de cinq ans.

CRANÉON, nom d'un faubourg de Corinthe et d'un gymnase. Ce fut dans le Cranéon qu'eut lieu la rencontre de Diogène avec Alexandre.

CRANIO-CÉPHALIQUE adj. (kra-ni-o-sé-fa-li-ke — de *crâne*, et du gr. *kephalê*, tête). Anat. Qui se rapporte au crâne et à la tête.

CRANIOCLASTE s. m. (kra-ni-o-kla-ste — du gr. *kranion*, crâne; *klastaô*, je casse, je brise). Chir. Syn. de CÉPHALOTRIBE.

CRANISTE s. m. (kra-ni-ste — rad. *crâne*). Animal qui est pourvu d'un crâne. ‖ Néol.

* **CRANSAC**, bourg de France (Aveyron), cant. et à 3 kilom. d'Aubin, arrond. et à 29 kilom. N.-E. de Villefranche; pop. aggl., 587 hab. — pop. tot., 3,655 hab. Nombreuses usines. Eaux minérales. V. notre article au tome V du *Grand Dictionnaire*. « Au N. de Cransac, dit M. Ad. Joanne, s'élèvent les collines de Montet et de Fontaines, qui renferment d'anciennes houillères embrasées depuis des siècles et d'où s'échappe incessamment une âcre fumée. Dans la colline de Fontaines ont été creusées des excavations qui constituent des étuves d'un genre exceptionnel. Ces grottes ont 15 à 16 mètres dans tous les sens; l'air qu'on y respire est chargé de vapeurs sulfureuses et s'élève à une température de 45° à 50° centigrades; les malades qui y demeurent vingt à trente minutes sont baignés d'une abondante sueur. Les rhumatismes, les sciatiques rebelles ont souvent été guéris comme par enchantement par cinq ou six bains d'étuve. »

CRANTO, une des Néréides.

* **CRANTOR**, Lapithe, fils d'Amyntor. Il fut tué par le centaure Dimoléon, aux noces de Pirithoüs.

CRANUS, fils de Janus et de Crané ou Carné. Il éleva un temple à sa mère sur les bords du Tibre et institua une fête annuelle en son honneur.

* **CRAON**, ville de France (Mayenne), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. O. de Château-Gontier, sur la rive gauche de l'Oudon; pop. aggl., 3,404 hab. — pop. tot., 4,254 hab. Moulins à blé, usines, tanneries et tuileries.

* **CRAONNE**, bourg de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S.-E. de Laon, au sommet d'une colline; pop. aggl., 674 hab. — pop. tot., 755 hab.

* **CRAPAUD** s. m. — Erpét. *Crapaud accoucheur*, Nom vulgaire d'un alyte. ‖ *Crapaud brun*, Nom vulgaire d'un pélobate. ‖ *Crapaud éperonné*, Nom vulgaire d'un pélobate. ‖ *Crapaud ponctué*, Nom vulgaire d'un pélodyte. ‖ *Crapaud sonnant*, Nom vulgaire du bombinateur.

— **Encycl.** Pour compléter notre article sur les *crapauds*, nous n'avons à donner qu'un renseignement assez curieux sur le marché aux *crapauds* qui se tient une fois par semaine dans le quartier du Jardin-des-Plantes, sur un terrain vague situé à proximité de la rue Geoffroy-Saint-Hilaire.

Les batraciens sont entassés, par classe de grosseur, dans des tonneaux défoncés, où les marchands plongent à chaque instant leurs bras nus, remuant la marchandise comme s'il s'agissait d'écrevisses ou de poissons, sans plus se soucier du fameux venin si redouté et si contesté.

A Paris, le prix de cent *crapauds* varie entre 60 et 75 francs; à Londres, il est de 80 à 90 francs.

Les acheteurs habituels des *crapauds* sont des commissionnaires, qui opèrent pour le compte des maraîchers anglais, chez qui ces batraciens font une terrible consommation de mouches, pucerons, limaces et autres insectes ou animaux nuisibles, qui empêcheraient les légumes de pousser.

Dans la capitale de l'Angleterre, plus d'une jeune miss, fort bien élevée, ne craint pas de jouer avec des *crapauds* énormes, comme d'autres avec de tout petits chiens.

* **CRAPONNE**, ville de France (Haute-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 39 kilom. N. du Puy, près de la rive gauche de l'Arzon; pop. aggl., 2,182 hab. — pop. tot., 3,731 hab. Fabrique de dentelles et de blondes. C'était une des principales villes du Velay. Pendant les guerres de religion, les différents partis s'en emparèrent successivement; toutefois, elle ne tarda pas à se soumettre à Henri IV.

CRAQUENELLE s. f. (kra-ke-nè-le). Moll. Petit crabe que l'on mange dans les Côtes-du-Nord.

CRAQUEROLLE s. f. (kra-ke-ro-le). Fleur de digitale qu'un enfant gonfle d'air pour la faire craquer.

CRASSAT s. m. (kra-sa). Mamelon couvert de végétations sous-marines et se découvrant à marée basse. On y élève des huîtres.

CRASSIER s. m. (kra-sié — rad. *crasse*). Lieu où l'on dépose les déchets du minerai, dans une usine métallurgique.

CRATÉIS, fameuse magicienne, mère de Scylla.

CRATÉRITÈS s. m. (kra-té-ri-tèss). Pierre précieuse dont parle Pline.

CRATOOPHYTE s. m. (kra-to-o-fi-te). Bot. Plante qui passait pour fortifiante chez les anciens.

CRATOS, fils du Titan Pallas et de Styx, fille de l'Océan. Avec son frère, Zélus, et ses deux sœurs, Nicé et Bia, il porta secours à Jupiter contre les Titans. Dans le *Prométhée* d'Eschyle, Cratos aide Vulcain à enchaîner Prométhée.

CRATTE s. f. (kra-te). Corbeille servant de cueilloir.

* **CRAU** (LA), bourg de France (Var), cant. d'Hyères, arrond. et à 15 kilom. E. de Toulon; pop. aggl., 1,418 hab. — pop. tot., 2,730 hab.

CRAUK (Gustave-Adolphe-Désiré), sculpteur français, né à Valenciennes en 1827. Elève de Pradier et de l'Ecole des beaux-arts, il remporta le grand prix de sculpture en 1851 et partit pour Rome. Pendant son long séjour en Italie, M. Crauk fortifia par l'étude son talent plein de vigueur, et il exécuta, entre autres morceaux, une tête de *Bacchante*, l'*Elégie* et un groupe, *Bacchante et Satyre*, qui figura en bronze au Salon de 1857 et qui lui valut une médaille de 3e classe. Outre ce même groupe en marbre, M. Crauk envoya au Salon de 1859 *Omphale*, groupe en marbre pour la cour du Louvre, une statuette du maréchal *Pélissier* et plusieurs bustes; puis il exposa successivement : *Faune*, très-remarquable statue en bronze; les bustes des maréchaux *Niel* et *Mac-Mahon*, de la duchesse de *Malakoff* et de la maréchale *Niel* (1861); *Saint Jean-Baptiste* statue en marbre, les bustes de l'*Impératrice* et du maréchal *Baraguey d'Hilliers* (1863); la *Victoire couronnant le drapeau français* (1864). Cette statue en bronze, savamment exécutée et d'un grand caractère, fut acquise par le préfet de la Seine pour être placée sur une colonne au centre du square des Arts-et-Métiers. Elle compte parmi les œuvres les plus remarquables de M. Crauk, qui, à partir de cette époque, prit rang parmi nos meilleurs sculpteurs. Il exposa ensuite la statue en plâtre du duc de *Malakoff* et un gracieux médaillon de *Mlle Favart* (1865); le modèle du fronton de la manufacture de Sèvres (1866), les bustes de *Casimir Périer* et de *Baltard* (1867); plusieurs de ses œuvres déjà exposées, à l'Exposition universelle de 1867; la statue en marbre du duc de *Malakoff* (1868); une fort belle statue en bronze de *Dupuytren* et le buste du comte de *Montalivet* (1869); le *Crépuscule*, groupe en marbre, d'une belle exécution, qui figure dans l'avenue de l'Observatoire (1870); la statue en bronze du *comte de Montalivet*, pour la ville de Valence (1872); l'intendant d'*Etigny*, statue en plâtre pour Bagnères-de-Luchon (1873); la statue en plâtre du maréchal *Niel*, les bustes en bronze de *Nasser-Eddin* et du maréchal de *Mac-Mahon* (1874); les bustes du général *Changarnier* et de l'architecte *Gilbert* (1875); la statue en bronze du maréchal *Niel* pour Muret, la statue en marbre de *Bourgelat* pour l'Ecole d'Alfort (1876); le maréchal de *Mac-Mahon*, statue en marbre, le buste en bronze de *Samson* (1877), etc. On doit encore à cet éminent artiste les statues en pierre de *Saint Jacques*, de *Saint Matthieu* et de *Saint Barthélemy*, à l'église Saint-Eustache; le *Génie de la loi*, à la mairie du Ier arrondissement de Paris; deux cariatides en marbre, à la salle du nouvel Opéra; la *Prudence*, groupe en pierre, à la façade de l'église de la Trinité. M. Crauk a obtenu une médaille de 2e classe en 1859, des médailles de 1re classe en 1861, 1863 et à l'Exposition universelle de 1867, et il a été décoré de la Légion d'honneur en 1864.

* **CRAVACHE** s. f. — Sport. *Etre à la cravache*, Se dit d'un cheval qui, dans une course, en suit un autre à la distance d'une cravache.

CRAVANT, bourg de France (Loiret), cant. et à 7 kilom. de Beaugency, arrond. et à 28 kilom. d'Orléans; 1,389 hab. Pendant la guerre de 1870-1871, un combat fut livré aux troupes allemandes près de Cravant le 7 décembre 1870. Assaillie par des masses considérables, la première ligne de la division Roquebrune soutint énergiquement le choc. Un moment, la 19e batterie du 7e régiment d'artillerie fut entourée par les Allemands; mais elle fut sauvée par l'énergie du capitaine Rouvillois, qui la dégagea et put même faire une vingtaine de prisonniers. L'ennemi dut enfin plier devant l'élan de nos troupes et il dut abandonner Cravant pour se mettre en retraite sur Baccon, poursuivi par nos colonnes jusqu'au Grand-Châtre.

CRAVEN (Pauline DE LA FERRONNAYS, dame Augustus), femme auteur française, née à Paris en 1820. Fille de M. de La Ferronnays, qui fut, sous Charles X, ambassadeur et ministre, elle reçut une éducation brillante. Ce fut assez tard que Mme Craven se décida à livrer au public des productions littéraires qui lui ont valu d'occuper un rang distingué parmi les femmes de lettres de notre époque. Elle commença par traduire de l'italien la *Mère de Dieu*, de Capecelatro. Son premier ouvrage original est le *Récit d'une sœur. Souvenirs de famille* (1866, 2 vol. in-8° et in-12), qui révélait un écrivain élégant et un conteur agréable. Depuis lors, Mme Craven a publié plusieurs romans : *Anne Séverin* (1868, in-8°); *Adélaïde Capece Minutolo* (1869, in-12); *Fleurage* (1871, 2 vol. in-12), roman fort remarquable qui a été couronné par l'Académie française; le *Mot de l'énigme* (1874, 2 vol. in-12); la *Sœur Natalie Narischkin* (1876, in-8°). Collaborateur du *Correspondant*, Mme Craven a publié plusieurs études empreintes, comme toutes ses œuvres du reste, d'un esprit clérical très-accentué. Quelques-unes de ces études ont été publiées à part. Telles sont : *Pèlerinage de Paray-le-Monial* (1873, in-12); le *Comte de Montalembert*, étude d'après l'ouvrage de Mme Oliphant (1873, in-12).

* **CRÉANCES**, bourg de France (Manche), cant. de Lessay, arrond. et à 22 kilom. N.-O. de Coutances, près de l'embouchure de l'Ay; pop. aggl., 2,034 hab. — pop. tot., 2,105 hab.

CRÉASOTE s. f. (kré-a-zo-te). Autre forme du mot CRÉOSOTE.

* **CRÉCY**, bourg de France (Somme), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N. d'Abbeville; pop. aggl., 1,359 hab. — pop. tot., 1,682 hab. C'est près de ce bourg que fut livrée, en 1346, la célèbre bataille de Crécy, qui fut si funeste à la France.

* **CRÉCY**, bourg de France (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. S. de Meaux, sur la rive droite du Grand-Morin; 976 hab. « Crécy, dit M. Ad. Joanne, est une ville très-ancienne, qui était autrefois fortifiée de doubles remparts flanqués de 56 tours, dont deux, la tour Fallot et la Grosse-Tour, sont encore conservées. »

* **CRÉCY-SUR-SERRE**, bourg de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. N. de Laon; pop. aggl., 1,958 hab. — pop. tot., 1,965 hab. Commerce de fer et de fromages.

CRÉDIRENTIER s. m. (kré-di-ran-tié — de *crédit* et de *rentier*). Celui qui a des rentes à son crédit, à qui des rentes sont dues.

* **CREDNER** (Charles-Auguste), théologien allemand. — Il est mort en 1857.

CREEK s. m. (krik — mot anglais). Petit courant d'eau, dans l'Amérique du Nord, crique, anse.

* **CREIL**, ville de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. N.-O. de Senlis, sur la rive gauche de l'Oise; pop. aggl., 4,834 hab. — pop. tot., 4,998 hab. Commerce de grains, de farines et de bestiaux; manufacture de faïence.

* **CRELLE** (Auguste-Léopold), mathématicien et ingénieur allemand. — Il est mort en 1857.

CRÉMAGE s. m. (kré-ma-je). Opération servant au blanchiment des fils et des tissus.

* **CRÉMATION** s. f. — **Encycl.** La *crémation* ou incinération des cadavres, qui n'était, il y a quelques années, que de l'histoire ancienne, et dont un très-petit nombre de novateurs plus ou moins fantaisistes réclamaient seuls l'application, est entrée depuis peu de temps dans une phase nouvelle. Des essais ont été tentés en Allemagne et en Italie; un congrès spécial réuni à Dresde les a approuvés, sous certaines conditions; enfin, le conseil municipal de Paris a émis le vœu qu'un concours fût institué pour qu'il fût possible de juger du meilleur mode de *crémation* applicable à une grande ville. Ces considérations nous engagent à revenir avec quelques détails sur une question qui semblait cependant décidée depuis longtemps.

Les partisans de la *crémation* ont à leur service toutes sortes de bons arguments, et, théoriquement, on peut dire que l'avantage leur reste. Résumons brièvement tout ce qu'ils disent en faveur de leur thèse.

L'encombrement des cimetières dans les grandes villes, l'odeur infecte, nauséabonde et malsaine qu'ils exhalent lorsque le temps est lourd et pluvieux, montrent les inconvénients et les dangers de l'inhumation; il faut évidemment rechercher et trouver les moyens les plus pratiques et les plus avantageux de remédier à l'état de choses actuel. L'expérience a prononcé; au nom de l'hygiène et de la santé publique, elle condamne hautement le mode de sépulture adopté dans nos sociétés modernes. Ce n'est pas seulement à Paris que les hygiénistes les plus éminents proclament les inconvénients de l'inhumation des corps. Dans tous les pays, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Suisse, tous sont unanimes, tous reconnaissent que l'ensevelissement des cadavres, tel qu'il est universellement pratiqué, doit être modifié et mis à la hauteur des progrès accomplis par la science; tous rejettent comme malsaine et grandement nuisible pour les vivants la coutume d'accumuler en un même endroit une énorme quantité de matières organiques en décomposition. Les anciens, bien longtemps avant nous, avaient reconnu les inconvénients de l'inhumation. Ils considéraient le feu comme le purificateur suprême et ils incinéraient leurs morts. Ainsi procédaient les Grecs, les Latins. Les Germains aussi avaient cette coutume, et, au dire de Tacite, ils réservaient certaines essences pour le bûcher de leurs grands hommes. De même encore agissaient les Gaulois, nos ancêtres, dont on retrouve les ossements calcinés non-seulement dans les tumulus des âges préhistoriques, mais même dans les cimetières gallo-romains. La *crémation*, chez les peuples aryens, a été d'un usage universel. Chez les Sémites, elle était considérée comme un témoignage honorifique; les Hébreux brûlaient le corps de leurs rois. En revenant à la *crémation*, nous ne ferions donc que reprendre une tradition interrompue. Si la coutume de brûler les corps a disparu parmi nous, cela tient au grossier préjugé que le christianisme a fait prévaloir : la plupart des croyants se persuadent qu'un corps réduit en cendres par le feu ne pourrait se retrouver au jour prescrit pour la résurrection des morts. Comme si l'inhumation ne produisait pas, à la longue, aussi sûrement et aussi complétement la destruction d'un cadavre! Nous n'avons plus aujourd'hui ces idées arriérées. De ce que le corps de Jésus-Christ, qui devait ressusciter le troisième jour, a été placé dans un tombeau, s'ensuit-il nécessairement que le corps de chaque chrétien, même dans l'hypothèse d'une résurrection non moins problématique, doive être enseveli de la même manière? Nous savons parfaitement aujourd'hui que toutes les générations disparues ne pourraient pas se rassembler dans la vallée de Josaphat, par la raison que le contenant ne doit pas être plusieurs millions de fois plus petit que le contenu; et d'ailleurs, si, par un miracle impossible, cette difficulté était aplanie, un second miracle réunirait tout aussi aisément nos cendres, eussent-elles été dispersées aux quatre vents du ciel durant des centaines de milliers d'années. Que les corps aient été brûlés ou mangés des vers, la difficulté est la même, et il n'y a pas lieu de

s'y arrêter. La *crémation*, pas plus que l'inhumation, n'est donc contraire au dogme catholique, et l'on ne voit pas pourquoi il lui est opposé par les prêtres une si vive résistance.

La *crémation*, dira-t-on, heurte des préjugés séculaires. Cependant, en certaines extrémités récentes, on a été obligé d'y avoir recours et l'on s'en est trouvé bien. La peste, qui accompagnait d'ordinaire les grandes guerres, n'a pas fait son apparition après les immenses hécatombes d'êtres humains frappés dans les batailles de Wœrth, de Gravelotte, de Sedan, et au cours des deux siéges de Paris. A quoi cela tient-il? A ce que, partout où il y avait de trop grandes agglomérations de cadavres, on a pratiqué l'incinération. Des commissions belges, françaises et allemandes, nommées pour assainir les champs de bataille où tant de braves étaient morts obscurément, n'ont pas trouvé de système plus simple, plus rapide et plus économique. On a ouvert les tombes, presque partout à fleur de terre, on y a versé du pétrole, et l'opération s'est faite en quelques heures. Les populations voisines ont été ainsi préservées de fléaux presque inévitables. En mai 1871, au moment de l'entrée des troupes dans Paris, un nombre considérable de fédérés succombèrent sur les remparts; or, comme il fallait pousser les opérations avec vigueur, il ne fut pas possible de leur donner la sépulture. On se contenta d'en remplir les casemates, qui furent ensuite fermées avec des pierres sèches. Après plusieurs jours d'attente, lorsque ces cadavres étaient déjà en décomposition, fallait-il les mettre dans des cercueils et les conduire au cimetière? Cette translation aurait été dangereuse pour la santé publique; d'ailleurs, les cimetières avaient reçu, durant le premier siége, quatre fois plus de corps que n'en comportait leur étendue; ils fussent inévitablement devenus des foyers d'infection. On répandit du pétrole sur les cadavres amoncelés dans les casemates, et on en opéra la combustion. Ainsi, la *crémation* est un procédé qui a fait ses preuves. S'il était possible de la pratiquer de manière à conserver les cendres des défunts, comme le faisaient les anciens, mais avec les améliorations résultant du progrès des sciences, on pourrait même soutenir qu'elle est bien plus digne de l'homme que la sépulture. « Je préfère mille fois être brûlé, dit un de ses adeptes fervents, que d'aller pourrir comme une charogne au fond d'une fosse. J'ajoute que la *crémation* est plus conforme aux liens de famille, qui tendent à se relâcher et qu'il faut rétablir par tous les moyens possibles. Après l'enterrement des proches, qu'en reste-t-il aujourd'hui? Un souvenir qui va sans cesse en s'effaçant et qui finit un jour par disparaître. Avec la *crémation*, nous pourrons recueillir les cendres de chacun des nôtres et les conserver pieusement. Nous transmettrons, avec notre fortune légitimement acquise, ce précieux dépôt à nos enfants, lesquels à leur tour, fiers de leurs parents et heureux de les imiter, seront d'honnêtes citoyens, des patriotes éprouvés. Voilà ce que peut produire la *crémation*. Est-ce que ces résultats éventuels ne sont pas très-propres à ébranler les catholiques les plus fervents et à leur faire abandonner sans regret nos procédés barbares de sépulture? »

Ces idées, qui paraissent justes, firent si bien leur chemin, que, dans presque toutes les parties de l'Europe, en Suisse, en Belgique, en Allemagne, en Italie, en Hollande, en Angleterre, il se forma des sociétés à l'effet d'étudier, théoriquement et pratiquement, les résultats de l'incinération des corps. En Allemagne, ces sociétés fonctionnent à Berlin, à Leipzig, à Hambourg, à Gotha, à Brême, à Breslau, à Cologne et à Augsbourg, et elles ont des adhérents dans la plupart des grandes villes. Mais elles en sont réduites aux études théoriques; le gouvernement et le clergé opposent la plus énergique résistance à la propagande et interdisent absolument la *crémation*. Ils s'appuient sur la législation, qui ne reconnaît que l'inhumation et ne souffle mot, pour cause, de la *crémation*. Un riche professeur de Dresde ayant, par son testament, exprimé le vœu que son corps fût brûlé, en même temps qu'il léguait la plus grande partie de sa fortune à la ville, son testament fut déclaré bon quant à la donation, mais mauvais et immoral dans sa clause de *crémation;* les amis du défunt, pour obéir à ses dernières volontés, furent obligés de transporter le corps à Milan, où le gouvernement est plus tolérant et où il existe déjà un four à *crémation*.

La première *crémation* solennelle, autorisée par le gouvernement italien, eut lieu dans le cimetière de Milan le 22 janvier 1876. Il existe dans cette ville une société, formée à l'instar de celles de Londres et de Zurich, dans le but « de vulgariser l'application pratique du système de l'incinération des corps et de rechercher, en dehors même de la combustion, les moyens aptes à les transformer en leurs principes élémentaires, tout en respectant les justes exigences du sentiment et de la civilisation. » Des délégués de cette société assistaient à la cérémonie, ainsi qu'un grand nombre de notabilités administratives, scientifiques et médicales.

« L'appareil à brûler les corps, dit M. L. Figuier, est celui que M. Siemens a inventé et dans lequel le gaz d'éclairage est l'agent de la combustion. A l'extérieur, il a la forme d'un sarcophage antique. Toutes les parties en sont parfaitement disposées pour empêcher la déperdition du calorique et conserver la température de 1,100°, point de fusion du cuivre et de l'argent. La chambre de combustion contient la grille de fer sur laquelle se place le corps, la plaque qui reçoit les résidus ainsi que les cendres et l'appareil à feu. Cet appareil se compose de 217 flammes à gaz et à air qui se mélangent au moment de leur arrivée. 180 flammes, disposées sur un plan horizontal, au-dessous du cadavre, en rangs de 18 chacun, forment un vrai lit de feu; 37 autres flammes sont situées le long des parois de la voûte à briques réfractaires, de manière à agir sur la tête et les parties thoraciques et abdominales.

» Le corps qui fut brûlé était celui de M. Keller, mort deux ans auparavant. On avait ouvert le cercueil la veille, et le corps s'était trouvé en parfait état de conservation, grâce aux substances camphrées et phéniques qui l'entouraient. Le 22 janvier, à deux heures et demie, le corps fut introduit dans l'appareil et l'on fit brûler le gaz. Une heure et demie après, la combustion était opérée, la *crémation* avait réussi. Les parties osseuses les plus compactes, crâne, vertèbres, os du bassin, reposaient, bien calcinées, sur la grille; les cendres et les résidus recouvraient la plaque. Le tout pesait 2,050 grammes. En renversant le cylindre, le squelette, qui avait conservé sa forme anatomique, se réduisit, non pas absolument en poussière, comme on pourrait le supposer, mais en petits fragments ressemblant assez à des scories de volcan, ou mieux encore à de la pierre ponce. Les parties sur lesquelles le feu avait eu le moins d'action étaient les jointures des os du tibia et de la cuisse. Les dents étaient intactes pour la plupart, ainsi que quelques débris de la mâchoire. Le crâne était réduit en poussière. Il est curieux de noter que les cendres qui remplissent les urnes funéraires trouvées à Pompéi sont dans le même état, ce qui prouve que les Romains, sans avoir le gaz, dont la flamme agit comme celle du chalumeau dont on se sert dans les ateliers de bijouterie et d'orfévrerie, arrivaient à brûler leurs cadavres avec autant de perfection que nous. »

Des expériences analogues ont eu lieu en Amérique et avec des résultats aussi satisfaisants; l'appareil qui, jusqu'à présent, répond le mieux aux conditions proposées est celui que nous venons de décrire. Il a fonctionné à Dresde en juin 1877, lors d'un congrès tenu par les partisans de la *crémation*. L'autorité n'ayant pas permis que l'on brûlât un cadavre humain, on opéra sur celui d'un chien de grande taille, et les délégués présents de toutes les sociétés de *crémation* furent d'avis, à l'unanimité, que cet appareil fournissait la démonstration pratique de l'incinération prompte, complète, « en respectant tous les sentiments sacrés de la famille, en se conformant à toutes les exigences des cérémonies civiles et religieuses. »

Cependant, il nous semble que la démonstration n'est pas complète. Il ne s'agit pas, en effet, de brûler de temps en temps un cadavre; il s'agit d'en brûler tous les jours, au même endroit, et des quantités considérables pour les grandes villes. Dans l'expérience précédente, dans d'autres encore qui ont été faites en Italie avec un autre appareil, celui de M. Polli-Clericetti, et qui ne diffère pas sensiblement de l'appareil Siemens, l'opération a toujours très-bien marché; en moins de deux heures, la destruction du cadavre a été obtenue, les gaz dégagés n'ont causé aucune sensation désagréable aux assistants; mais il ne s'est jamais agi que d'un cadavre à la fois. En serait-il de même si l'on opérait journellement sur des masses de cadavres? Empruntons à ce sujet quelques réflexions à un rapport de M. de Freycinet : « Si nous examinons la question pour la ville de Paris, nous remarquerons que le nombre journalier des morts est d'environ 150 et que ce nombre, en temps d'épidémie, peut être décuplé et au delà. Dès lors, il faudrait être préparé à incinérer en temps ordinaire 150 et en temps d'épidémie 1,500 à 2,000 cadavres par jour. Il est vraisemblable que chaque famille tiendrait à recueillir les cendres de ses morts (on a vu plus haut que c'était là un des avantages préconisés par les adeptes de la *crémation*); les cadavres devraient donc être brûlés séparément, renfermés chacun dans une sorte de cornue en fer où l'on placerait le cercueil. L'opération, pour être complète, exigerait plusieurs heures, et il ne serait guère possible que l'on fît plus de deux opérations par jour dans le même appareil. L'établissement consacré à cet usage devrait donc contenir au moins 1,000 cellules recevant chacune un vase crématoire. On constituerait ainsi, s'il est permis d'employer ce mot profane, une immense usine insalubre au premier chef. On aurait à se prémunir contre des dégagements dont l'odeur, par suite de leur origine même, exciterait la répugnance au plus haut degré.

» Il nous a été donné d'étudier en France et à l'étranger les diverses industries qui s'exercent sur la matière organique, et nous avons constaté que la seule action du feu est impuissante à débarrasser les gaz des émanations odorantes qu'ils entraînent. On a beau les faire passer à travers des foyers successifs, introduire de l'air en excès, maintenir la température à un degré élevé, en un mot user de toutes les ressources qu'offre la combustion, ces gaz conservent toujours des odeurs sensibles à des distances considérables. Pour obtenir la désinfection, et encore, hâtons-nous de le dire, une désinfection qui n'est jamais complète, il faut recourir à des moyens d'absorption et de condensation, c'est-à-dire retenir les molécules odorantes dans l'eau ou les combiner avec des ingrédients chimiques, comme on fait, par exemple, pour l'épuration du gaz d'éclairage. Mais, ou nous nous trompons fort sur le sentiment général, ou l'emploi de ces moyens répugnerait souverainement. Que ferait-on des liqueurs obtenues de ces résidus contenant une partie des éléments cadavériques? Oserait-on les jeter à la voirie? Non, il paraît difficile d'admettre que les restes humains seraient traités comme rebuts industriels. A notre sens, le seul moyen de purification qu'accepterait l'opinion publique serait l'emploi même du feu, c'est-à-dire, nous venons de le voir, un moyen tout à fait insuffisant pour son objet. Dès lors, on n'apercevrait pas d'autre manière de pratiquer décemment la *crémation* que d'établir les bâtiments à une très-grande distance des lieux habités, de les entourer de bois touffus et de dégager les fumées dans des cheminées élevées, de façon que les convois arrivant près de l'édifice ne pussent pas être atteints par des émanations de nature à exciter des impressions si pénibles.

» Dans les petites localités, l'application du système rencontrerait des obstacles encore plus grands, mais par des raisons inverses. Ici, en effet, ce ne serait plus la trop grande quantité de cadavres, mais au contraire leur petit nombre qui ferait la difficulté. Par cela seul que l'opération serait très-rare, chaque fois qu'il faudrait y procéder, les dispositions se trouveraient mal prises, et les agents se ressentiraient de leur manque d'expérience; en sorte que la *crémation* s'accomplirait inévitablement dans des conditions qui choqueraient beaucoup la délicatesse des assistants... Le problème de la *crémation* est donc beaucoup moins simple, au point de vue pratique, qu'on ne se le figure communément. Nous ignorons si un tel système est destiné à être jamais adopté, mais à coup sûr le jour n'est pas encore venu. Il y a trop de questions préliminaires à résoudre, trop d'obstacles matériels à aplanir pour qu'on puisse songer dès maintenant à faire entrer une telle pratique dans nos mœurs. »

Une autre objection a été opposée à la *crémation :* la difficulté qu'elle apporterait aux expertises judiciaires, dans le cas où un crime par empoisonnement serait soupçonné après l'incinération du cadavre. Pourrait-on retrouver les substances employées criminellement pour amener la mort? Les partisans de la *crémation* répondent que les poisons organiques sont tout aussi bien détruits par l'inhumation que par la *crémation*, et que, quant aux poisons métalliques, la *crémation* les conserve plus sûrement que le mode d'ensevelissement usité. Ils restent dans les cendres et peuvent être décelés après dix ans, après vingt ans, après un nombre indéfini d'années, aussi bien et avec la même sûreté que le premier jour. Par l'inhumation, ils disparaissent assez rapidement, et l'expertise est douteuse si elle n'est pas faite à une époque suffisamment rapprochée. Cela est vrai; mais autant il est difficile, avec la police actuelle des cimetières, de faire disparaître un cadavre ou de se tromper sur son identité, autant cela serait facile avec la *crémation*. Si les cendres sont rendues aux familles, la justice ne les retrouvera jamais quand elle en aura besoin, les intéressés sauront bien prendre leurs dispositions à cet effet; si elles sont déposées, comme celles des anciens, dans des *columbaria*, et quand même on les placerait sous la surveillance de l'autorité publique, qui ne voit à quelles méprises conduirait la négligence ou la mauvaise foi d'un gardien? Un simple déplacement d'étiquette suffirait pour embrouiller tout, innocenter les coupables et faire peser des soupçons sur les plus innocents. Comment se reconnaître dans des milliers de pots funéraires, dont la plupart auraient sans doute les mêmes dimensions, les mêmes formes et qui contiendraient des résidus absolument semblables.

Quoi qu'il en soit de ces objections, les partisans de la *crémation* ne se découragent pas et leur doctrine a fait des progrès notables. En Autriche, le conseil municipal de Gratz s'est prononcé en faveur de l'incinération des corps, et un concours a été ouvert pour la construction des appareils. Le gouvernement du duché de Gotha a autorisé la *crémation;* celui du canton de Zurich également, en la rendant facultative, ce qui va de soi, et en la soumettant à diverses formalités. A Londres, la société formée depuis 1874 pour l'incinération des corps a acheté les terrains nécessaires à la construction définitive des appareils de *crémation* et à l'érection d'une chapelle funéraire. Aux Etats-Unis, la société de *crémation* de New-York se propose de faire construire une salle spéciale, avec muraille en fer de 60 pieds de longueur sur 44 de largeur, contenant une rotonde supportée par huit colonnes. Au centre sera érigé un autel consacré aux cérémonies religieuses; la cérémonie terminée, le cercueil sera descendu dans une fournaise où il sera exposé à un courant d'air chauffé à 1,000° Farenheit. On a calculé que, par ce procédé, la *crémation* serait accomplie en une heure et demie. Enfin, le conseil municipal de Paris a été saisi (juin 1877) d'une proposition de M. Cadet, membre du conseil, dont le premier article est ainsi conçu :

« Il y a lieu d'ouvrir un concours pour la recherche du meilleur procédé d'incinération des corps ou de tout autre atteignant le même résultat. Le procédé devra satisfaire aux conditions suivantes : il assurera la transformation des matières organiques sans production d'odeur, de fumée, ni de gaz délétères. Il devra garantir l'identité et la conservation totale et sans mélange des matières fixes. Il sera expéditif et économique. Il ne devra apporter aucun obstacle à la célébration des cérémonies religieuses, de quelque culte que ce soit. » Les articles suivants exposent les conditions du concours et le chiffre des primes : 25,000 fr., 15,000 fr. et 10,000 fr. accordés aux auteurs des projets classés les trois premiers. Enfin, le pouvoir législatif serait sollicité d'autoriser, par une loi, l'usage facultatif de la *crémation*.

Le conseil a adopté cette proposition, et une commission a été chargée par le préfet de la Seine d'arrêter définitivement les conditions et le programme du concours.

* **CRÈME** s. f. — **Encycl.** Il résulte de nouvelles études faites par M. Eugène Tisserand qu'il y aurait avantage à traiter le lait à basse température pour obtenir d'excellente *crème* avec toute la rapidité désirable; qu'en se rapprochant le plus possible de 0°, la caséation est plus prompte et plus complète et que la *crème* obtenue est aussi d'une qualité très-supérieure.

Cette méthode est employée par les Danois, dont les beurres sont de plus en plus recherchés sur les marchés étrangers et dont l'exportation s'étend jusqu'à l'extrême Orient; c'est dans une ferme des environs de Copenhague que M. Tisserand l'avait observée avant de se livrer à des études chimiques sur les effets du refroidissement, lesquels lui ont permis de démontrer scientifiquement l'excellence de cette pratique. Immédiatement après la traite, le lait est versé dans des vases de métal étamé de $0^m,50$ de hauteur sur $0^m,40$ de largeur. Ces vases sont placés dans un réservoir rempli d'eau de source, sans cesse renouvelée par un courant venant de la source elle-même, et dont la température est à 6°. Au bout de 12 heures, on procède au premier crémage. Après 24 heures, on fait le deuxième et dernier. La *crème* recueillie est placée dans des pots de grès, exposée à une température de 14° à 15° qui, après 24 à 30 heures, provoque la réaction acide, puis battue après avoir été refroidie à 10°. Avec ce traitement, on obtient 1 kilogramme de beurre pour 26 kilogr. de lait; avec le procédé actuel, il faut 30 kilogr. de lait pour en tirer le même poids de beurre; et le premier, plus agréable au goût, sera encore d'une conservation plus certaine. Une amélioration, même légère, dans une industrie dont la production annuelle est de 1 milliard et demi de francs, dont l'exportation, pour le beurre seulement, dépasse 100 millions de francs, présente trop d'avantages pour que notre agriculture la néglige.

* **CRÉMENT** s. m. — Physiol. Partie des aliments qui s'absorbe, par opposition à la partie qui se trouve rejetée à l'état d'excrément.

CREMER (Camille), officier français, né à Sarreguemines (ancien département de la Moselle, aujourd'hui Alsace-Lorraine) en 1840, mort en 1876. Il entra à l'Ecole Saint-Cyr en 1857, puis passa à l'Ecole d'application d'état-major, d'où il sortit en 1861 avec le numéro 2. Il fut nommé lieutenant au 2e zouaves et fit la campagne du Mexique. En 1866, il fut nommé capitaine d'état-major et attaché en 1870, lors de la guerre avec la Prusse, au général Clinchant, dont les troupes faisaient partie de l'armée de Bazaine. Il resta sous Metz jusqu'à la capitulation, fut fait prisonnier et s'engagea, dit-on, à ne point servir pendant la guerre avec l'Allemagne. Cette promesse lui ayant valu la liberté, il se rendit à Tours et se mit à la disposition de la délégation de Tours.

A la fin du mois de novembre 1870, il fut nommé général de division à titre auxiliaire et chargé du commandement d'une troupe de 9,000 hommes, composée pour la plus grande partie de gardes mobiles et de gardes nationaux mobilisés. Il prit position à la droite de Garibaldi, entre Beaune et Dôle, et le 15 décembre il s'avança par Nuits jusqu'à Vouge et attaqua, le 18, une division de l'armée du général de Werder. La lutte fut très-vive et dura toute la journée. La gare de Nuits, vivement attaquée par les Allemands, mais non moins vivement défendue, vit tomber une grande quantité de Badois. Des tranchées avaient été exécutées en avant de la gare, et c'est là que s'engagea une des luttes les plus meurtrières de la campagne. Le prince Guillaume de Bade fut gravement blessé et les pertes des Badois furent au moins doubles de celles des Français. Le général Cremer, pliant sous le nombre, se retira vers la nuit sur Beaune.

Quelques jours plus tard, et après des lenteurs interminables résultant surtout de l'encombrement des voies ferrées, le commandant en chef de l'armée de l'Est, Bourbaki, commença son mouvement sur Belfort. Le général Cremer, appuyé sur Garibaldi, s'avança vers le Nord; il devait débloquer la place que commandait le colonel Denfert, remonter par Dijon, à l'ouest des Vosges, et tenter de couper les communications de l'envahisseur en détruisant la ligne ferrée de Paris à Strasbourg. L'indécision du général Bourbaki, qui, de l'avis de plusieurs officiers compétents, mit trop peu de monde en ligne le 15 et le 16, amena la perte de la bataille d'Héricourt, en dépit des succès partiels obtenus sur plusieurs points, et notamment de la victoire de Chenebier, remportée par la division Cremer.

La retraite du général Clinchant, succédant comme commandant en chef au général Bourbaki, qui avait tenté de se suicider, obligea le général Cremer à se retirer sur Gex par les monts Faucilles. Il dut abandonner ses canons, qu'il fit enclouer, et s'échappa avec sa cavalerie, tandis que son infanterie se réfugiait en Suisse, dans le canton de Vaud.

Après la signature de l'armistice, M. Cremer se rendit à Bordeaux et soutint, dans des réunions publiques, la possibilité de continuer la guerre. Au 18 mars, il se rendit à Paris et vint à l'Hôtel de ville, où on lui offrit le commandement des troupes parisiennes; il refusa, mais ne quitta Paris qu'après avoir contribué à faire élargir le général Chanzy, arrêté par des gardes nationaux.

La commission de la révision des grades, nommée par l'Assemblée réactionnaire de 1871, devait naturellement frapper un officier qui avait osé croire à la possibilité de la guerre après la capitulation de Paris. Elle ramena au grade de chef d'escadron un officier qui avait commandé en chef devant l'ennemi et s'était fait remarquer par son courage. M. Cremer n'accepta pas cette décision et donna sa démission dans des termes très-vifs qui amenèrent sa mise à la réforme. Il posa sa candidature à Paris le 7 janvier 1872, mais il se retira devant Victor Hugo. Au lendemain du jour où il avait posé sa candidature à Paris, M. Cremer, qui s'était présenté comme candidat républicain, fut traduit devant le 1er conseil de guerre de Lyon, comme coupable d'avoir fait fusiller, sans jugement, un épicier de Dijon, considéré comme espion prussien. Le conseil de guerre, en raison de la situation qu'avait occupée M. Cremer durant la lutte, fut composé de trois maréchaux et de trois généraux de division. Il fut établi par les débats que M. Cremer et M. de Serres, délégué près de l'armée de l'Est par le ministre de la guerre, M. Gambetta, avaient, sur des pièces concluantes et d'après l'attitude suspecte de cet épicier, acquis la certitude qu'il jouait pour le compte de la Prusse le rôle d'espion. Quoi qu'il en soit, le conseil de guerre condamna MM. Cremer et de Serres à un mois de prison pour homicide par imprudence; mais l'opinion publique protesta contre cette condamnation.

Lorsque M. Saisset fut appelé à donner sa déposition sur l'insurrection du 18 mars, il prétendit que M. Cremer avait demandé 300,000 francs et la confirmation de son grade de général de division pour prix de la mise en liberté de M. Chanzy. Cette odieuse calomnie fut relevée comme elle devait l'être par M. Cremer, et M. Saisset dut, en présence de M. Chanzy et après échange d'explications, reconnaître qu'il s'était fait l'écho d'un bruit mal fondé. (24 mars 1872.)

Sur la fin de sa vie, M. Cremer s'occupait d'affaires commerciales.

On lui doit un ouvrage très-intéressant sur la campagne du Mexique et ayant pour titre : *Quelques hommes et quelques institutions militaires* (Paris, 1872, in-18).

* **CRÉMIEU**, ville de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. N.-O. de La Tour-du-Pin, au pied du Mont-d'Annoisin; pop. aggl., 1,751 hab. — pop. tot., 2,055 hab. « La fondation de Crémieu, dit M. Ad. Joanne, remonte à une haute antiquité. En 855, Louis le Débonnaire y partagea son empire entre trois de ses fils. Plus tard, les dauphins de Viennois, puis les barons de La Tour-du-Pin en firent leur résidence habituelle. Aussi a-t-elle conservé la physionomie d'une ville du moyen âge. On remarque surtout les débris de ses vieilles murailles d'enceinte, des pans de murs énormes, derniers restes du château baronnial de Saint-Laurent; une grosse tour carrée et une haute tour ronde, qui faisaient autrefois partie du prieuré de Saint-Hippolyte, assis, comme Saint-Laurent, sur des rochers à pic. Les environs offrent d'agréables promenades et de charmants paysages. »

* **CRÉMIEUX** (Isaac-Moïse, dit **Adolphe**), avocat et homme politique français. — M. Crémieux était resté depuis 1851 à l'écart de la politique militante, tout en donnant cependant des preuves évidentes de son dévouement à la cause démocratique, lorsque le réveil de l'opinion publique s'accentua. On était en 1869, et depuis quelques années déjà les grandes villes de France supportaient impatiemment le joug du despotisme impérial. Au moment où les libéraux, coalisés contre l'Empire autoritaire, rentraient dans la lutte, M. Crémieux ne pouvait refuser à son parti l'appui qu'il devait tirer de son nom et de ses talents. Déjà, en 1868, et depuis la nouvelle loi sur les réunions publiques, l'éminent avocat avait fait de nombreuses conférences dans lesquelles il s'était efforcé de rappeler à ses auditeurs leurs droits escamotés par l'auteur du coup d'Etat de décembre. Sa parole vive et mordante avait déjà réchauffé le zèle de plusieurs, lorsque vinrent les grandes élections de 1869. Les républicains de la 2e circonscription de la Drôme lui ayant offert le mandat législatif, il accepta la candidature et se mit en campagne. Au premier tour, il obtint un nombre de voix supérieur à celui de chacun de ses adversaires, mais au second tour il fut battu par la coalition cléricale et bonapartiste. Il obtint néanmoins 12,950 voix contre M. Monnier de La Sizeranne, candidat officiel qui, avec l'appui avoué de toutes les forces et influences administratives, arrivait au chiffre de 13,189. Quand vinrent les élections complémentaires du mois de novembre 1869, un comité démocratique se forma dans la 3e circonscription de Paris pour soutenir sa candidature. Il se trouva en présence de plusieurs candidats qui affirmaient leur radicalisme, et parmi lesquels figuraient MM. Pascal Duprat et Emile Durier, deux républicains modérés, mais aux convictions très-fermes. L'adversaire semi-officiel de M. Crémieux était M. Pouyer-Quertier, qui s'intitulait candidat du commerce. Le premier scrutin ne produisit aucun résultat; mais M. Crémieux, soumis à l'épreuve du second tour, fut élu à une forte majorité.

Le premier acte du célèbre avocat fut de signer, de concert avec les membres de la gauche, le manifeste rédigé chez M. Jules Favre dans la journée du 15 novembre 1869. Cette pièce annonçait plusieurs interpellations relatives l'une au fameux complot de Blois, monté par la police impériale pour intimider les campagnes, l'autre aux répressions sanglantes de la Ricamarie et d'Aubin, une troisième, enfin, relative au retard apporté à la convocation des Chambres.

M. Crémieux siégea à l'extrême gauche et vota constamment avec M. Gambetta durant la dernière législature impériale.

Lorsque la révolution du 4 septembre eut renversé l'Empire, M. Crémieux, comme tous les députés de Paris, prit place dans le gouvernement de la Défense nationale, issu de l'acclamation populaire. Il reçut le portefeuille de la justice et fut autorisé par un décret du 9 septembre à transférer à Bourges la chambre criminelle de la cour de cassation; mais il persuada aux membres de cette chambre qu'ils devaient rester à Paris, que menaçait un siége inévitable. La cour approuva ses conclusions et resta dans la capitale. Le serment politique fut aboli. M. Crémieux décida, avec l'approbation de ses collègues du gouvernement, que le serment professionnel serait prêté par les magistrats dans la première séance des tribunaux ou cours dont ils faisaient partie.

Le 12 septembre, quelques jours avant l'investissement de la capitale, il fut décidé que le gouvernement serait scindé en deux parts et qu'une délégation serait expédiée à Tours, pour y préparer la défense et réorganiser l'administration.

M. Crémieux fut désigné avec MM. Glais-Bizoin et Fourichon pour constituer cette délégation.

M. Crémieux, qui avait pris le ministère de la guerre et de l'intérieur par intérim, fit de son mieux, dès son arrivée, pour concentrer derrière la Loire une armée à opposer aux Prussiens; il fit venir d'Afrique tout ce qui était disponible et constitua, dans un délai relativement assez court, une armée de 30,000 hommes qui, sous le commandement du général La Motterouge, vint occuper Orléans. Dans les Vosges, on réunit quelques milliers d'hommes sous les ordres du général Cambriels, que l'on chargea de garder les défilés de ces montagnes. Dans l'Ouest, on groupa tout ce qu'on put pour former des bataillons de gardes mobiles sous le commandement du général Fiereck. Ces résultats, fort respectables si l'on songe à l'état dans lequel se trouvait la province et aux résistances plus ou moins avouées qu'opposaient les réactionnaires aux efforts de la délégation, témoignent de la bonne volonté de M. Crémieux. Mais si on les mesure à la grandeur du but à atteindre, on est forcé de reconnaître qu'ils étaient à peu près insignifiants. Le gouvernement de la Défense, sous la pression de l'opinion publique, comprit qu'il fallait à la tête de la délégation de Tours un homme jeune, actif, d'une énergie indomptable et prêt à briser toutes les résistances sourdes ou avouées. M. Gambetta fut choisi et muni de pleins pouvoirs.

M. Crémieux comprit combien il était important qu'un homme énergique prît la direction de la défense, et loin d'entraver l'action du nouveau ministre de l'intérieur et de la guerre, il s'associa à toutes les mesures par lui proposées et ne conserva que le portefeuille de la justice. C'est en cette qualité qu'il rendit, avec l'approbation de ses collègues, le fameux décret qui chassait de leurs siéges, comme indignes, les magistrats qui avaient trempé dans les commissions mixtes. Cet acte de vigueur fut approuvé par toute la partie éclairée de la population, et quand plus tard M. Dufaure, sous prétexte que l'inamovibilité de la magistrature est une garantie contre l'invasion de la politique dans la justice, fit abroger ce décret, il déclara lui-même que les magistrats qui s'étaient faits les complices du coup d'Etat méritaient la réprobation universelle.

A la veille des élections du 8 février 1871, M. Crémieux signa le décret qui déclarait inéligibles les anciens sénateurs, les candidats officiels, les anciens préfets et tous les hauts fonctionnaires de l'Empire. On sait que le gouvernement de Paris, par un excès de respect pour la liberté électorale, et aussi parce que M. de Bismarck déclarait ne pas reconnaître la valeur de ce décret, annula la décision prise par la délégation de Tours.

Au 8 février, M. Crémieux ne fut point élu député. Il remit entre les mains du président de l'Assemblée sa démission de ministre de la justice et resta quelque temps à l'écart. Il fit cependant, par la voie de la presse, une proposition relative à la libération du territoire et demanda qu'une souscription publique fût ouverte sur toute la France à l'effet de payer immédiatement les 5 milliards réclamés par la Prusse victorieuse. Il déclarait s'inscrire pour 100,000 fr. Cette proposition accusait un cœur généreux, mais établissait du même coup que M. Crémieux, avocat éminent, était un assez mauvais financier.

Le 20 octobre, M. Crémieux rentra dans la politique active comme député d'Alger. Il fut nommé contre M. Bertholon, candidat radical, et vint siéger à l'extrême gauche. L'Algérie devait bien cet honneur à un homme qui avait fait beaucoup pour elle durant son passage au pouvoir, et qui, notamment, avait accordé le droit de vote aux israélites, si nombreux dans notre colonie.

Dans sa profession de foi aux électeurs algériens, M. Crémieux s'était prononcé pour l'affirmation et la proclamation solennelle de la République, pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour l'enseignement primaire gratuit, laïque et obligatoire, pour la dissolution de l'Assemblée de Versailles et l'amnistie.

M. Crémieux a pris la parole à la Chambre dans les débats relatifs à l'Algérie, et notamment lorsque, durant la discussion de la loi électorale, il fut question de réduire le chiffre des députés de notre colonie. Il a voté pour le message de M. Thiers, pour la proposition Casimir Périer, pour la dissolution en 1874, pour l'amendement Wallon, les lois constitutionnelles, etc.; contre le renversement de M. Thiers, contre l'état de siége (1873), contre la loi des maires, contre le ministère de Broglie, l'église du Sacré-Cœur, la loi sur l'enseignement supérieur, etc.

Dans le mois de décembre 1875, M. Crémieux fut porté sur la liste des gauches comme candidat au Sénat et fut élu. Il siége, dans cette Assemblée, à l'extrême gauche. Le 16 mai 1877, M. Mac-Mahon ayant cru devoir congédier le cabinet Jules Simon, parce qu'il avait accepté, au nom du gouvernement, l'ordre du jour du 4 mai, dirigé contre les menées ultramontaines, la gauche sénatoriale rédigea un manifeste en réponse à ce coup d'Etat parlementaire. M. Crémieux signa ce manifeste et protesta, avec 110 de ses collègues, contre la prorogation des Chambres.

CRÉMIEUX (Hector-Jonathan), auteur dramatique, né à Paris le 10 novembre 1828, de la même famille que le précédent. Ses études terminées au lycée Bourbon, il suivit les cours de l'Ecole de droit, fut à la révolution de Février lieutenant dans la garde mobile, puis entra en 1852 au ministère d'Etat. C'est vers cette époque qu'il débuta dans la littérature avec son frère Emile en faisant imprimer à leurs frais une tragédie de *Fiesque*, en cinq actes et huit tableaux, d'après Schiller. Il donna ensuite aux Bouffes-Parisiens *Elodie* ou le *Forfait nocturne*, mélodrame en un acte, avec Léon Battu. Dès lors, il ne cessa de travailler pour le théâtre. Il a fait représenter successivement : à l'Odéon, *Qui perd gagne*, comédie-proverbe en un acte (1856); aux Bouffes-Parisiens, le *Savetier et le Financier*, un acte, musique d'Offenbach; la *Demoiselle en loterie*, un acte, musique d'Offenbach, avec Jaime fils (1857); *Orphée aux enfers*, opérette-bouffe en quatre tableaux, musique d'Offenbach (1858); à la Gaîté, *Germaine*, drame en cinq actes, tiré du roman d'Edmond About, avec Dennery; le *Savetier de la rue Quincampoix*, drame en cinq actes, avec Dennery, un des grands succès de Paulin Ménier (1859); à la Porte-Saint-Martin, la *Voie sacrée* ou les *Etapes de la gloire*, drame en cinq actes et quatorze tableaux, avec Wœstyn et Bourget; le *Pied de mouton*, féerie en cinq actes et vingt tableaux, imitée de Martainville, avec Cogniard frères (1860); au Théâtre-Lyrique, *Ma tante dort*, opéra-comique en un acte, musique de Caspers; aux Bouffes-Parisiens, le *Roman comique*, opéra-bouffe en un acte, musique d'Offenbach, avec Ludovic Halévy (1861); les *Eaux d'Ems*, opérette en un acte, musique de Léo Delibes, avec Ludovic Halévy; la *Chanson de Fortunio*, opérette en un acte, musique d'Offenbach, avec L. Halévy; le *Pont des Soupirs*, opéra-bouffe en quatre actes, musique d'Offenbach, avec L. Halévy; cette pièce a été reprise avec succès aux Variétés le 8 mai 1868; *Une fin de bail*, opérette en un acte, musique de A. Varney, avec L. Halévy (1862); la *Baronne de Saint-Francisco*, opérette en deux actes, musique de Caspers, avec L. Halévy; au Châtelet, *Aladin* ou la *Lampe merveilleuse*, féerie en vingt tableaux, avec Dennery (1863); aux Bouffes-Parisiens, les *Bergers*, opéra-comique en trois actes, musique d'Offenbach, avec Philippe Gille (1865); la *Bonne aux camellias*, vaudeville en un acte, avec Jaime (1867); à l'Opéra-Comique, *Robinson Crusoë*, opéra-comique en trois actes et cinq tableaux, musique d'Offenbach, avec Cormon (23 novembre); aux Menus-Plaisirs, *Geneviève de Brabant*, opéra-bouffe en cinq actes et neuf tableaux, avec Tréfeu, musique d'Offenbach (26 décembre); au Palais-Royal, *A qui le singe?* vaudeville en un acte, avec Jaime (1868); aux Folies-Dramatiques, le *Petit Faust*, opéra-bouffe en trois actes et quatre tableaux, musique d'Hervé, avec Jaime (23 avril 1869); les *Turcs*, opéra-bouffe en trois actes, musique d'Hervé, avec Jaime; aux Variétés, le *Trône d'Ecosse*, opérette-bouffe en trois actes, musique d'Hervé, avec Jaime (1871); la *Tour du Cadran*, vaudeville en cinq actes et six tableaux, avec Henri Bocage (1872); la *Veuve du Malabar*, opérette en trois actes, musique d'Hervé, avec Delacour (1873); à la Renaissance, la *Jolie Parfumeuse*, opéra-comique en trois actes, musique d'Offenbach, avec Ernest Blum; le *Salon cerise*, vaudeville en un acte, avec Blum; la *Famille Trouillat*, opéra-bouffe en trois actes, musique de Vasseur, avec Blum (1874); *Bagatelle*, opéra-comique en un acte, musique d'Offenbach, avec Blum; à la Gaîté, *Orphée aux enfers*, opéra-féerie en quatre actes et douze tableaux; aux Folies-Dramatiques, la *Belle Poule*, opéra-bouffe en trois actes, musique d'Hervé, avec Saint-Albin, dont le rôle principal fut créé par Mlle Schneider (1875); la *Foire Saint-Laurent*, opéra-bouffe en trois actes, musique d'Offenbach, avec Blum et Saint-Albin (1877). M. H. Crémieux a été nommé en 1864 chevalier de la Légion d'honneur.

CRÉMIEUX (Gaston), avocat français, né à Nîmes en 1836, fusillé à Marseille le 30 novembre 1871. Il étudia le droit et se fit inscrire au barreau de Marseille, où il ne tarda pas à se faire remarquer par son élocution facile et entraînante. En 1869, il prit fréquemment la parole dans les réunions publiques, où il attaqua avec ardeur le despotisme impérial, et acquit une assez grande popularité. A cette époque, il collabora à l'*Egalité*, journal républicain, et fit paraître dans le *Peuple* des satires politiques d'une remarquable vigueur. En 1870, à la nouvelle des premiers revers de nos armées, Crémieux, exaspéré contre le gouvernement, se joignit à quelques républicains avancés qui s'emparèrent de l'hôtel de ville et y proclamèrent la République. Arrêté presque aussitôt, il fut traduit devant un conseil de guerre et il se trouvait en prison lorsque la révolution du 4 septembre vint lui rendre la liberté. Il fut alors nommé procureur de la République; mais il conserva peu de temps ces fonctions et continua à collaborer au *Peuple*, qui avait pour rédacteur en chef M. Gustave Naquet. Crémieux, dont l'imagination était très-inflammable, fut vivement surexcité par la continuité de nos revers, dont la responsabilité incombait à l'empire, et l'attitude réactionnaire de l'Assemblée nationale, élue le 8 février 1871, vint ajouter encore à son exaltation. Après l'insurrection du 18 mars 1871 à Paris, Landeck, envoyé par le Comité central, arriva à Marseille et fomenta un mouvement qui éclata le 23 mars. Des gardes nationaux, aux cris de « Vive Paris! à bas Versailles! » s'emparèrent sans coup férir de la préfecture, où ils firent prisonnier le préfet, l'amiral Cosnier. Le soir même, Gaston Crémieux proclama d'une fenêtre de la préfecture la commune républicaine, et les noms des membres de la commission départementale chargée d'administrer provisoirement les Bouches-du-Rhône. En tête de cette commission figurait, comme président, Gaston Crémieux. Plein de droiture et de générosité, il désirait avant tout l'apaisement, la conciliation; il voulait qu'on délivrât les prisonniers; mais il s'aperçut aussitôt qu'il était complétement impuissant. Au-dessus de lui régnait un pouvoir occulte qui paralysait tous ses efforts, celui du délégué du Comité central. « C'est moi, écrivait Landeck au *Times* le 2 décembre 1871, qui seul ai été dictateur pendant douze jours à Marseille et ai pris les mesures que je croyais nécessaires à la défense de la commune de Marseille, et cela contre les représentations de Crémieux qui, placé dans un milieu dont il subissait l'influence, ne cessait de me demander l'élargissement des prisonniers, Cosnier et autres, demandes qui ne prirent fin que lorsque je l'eus menacé de le faire fusiller lui-même. Crémieux était certes un